

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 3 avril 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Daniel Quenneville, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

**Absence motivée :**

M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : Cinq (5) personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1704-101**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
  - 0.2 Ouverture de la session
  - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mars 2017
  - 0.5 Suivi au procès-verbal
  - 0.6 Période de questions
- 

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-01 Dépôt du rapport du vérificateur

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 APLC – Demande de reconsidération - Appui pour 2017
- 110-02 Service de génie municipal de la MRCVG : projet de réfection d'une partie du chemin Farley
- 110-03 Délégation – Demande d'appui – Études sur les eaux souterraines
- 110-04 Avis de motion : Adoption du règlement N° 2017-332 (règlement abrogeant et remplaçant des dispositions du règlement sur les carrières et sablières)
- 110-05 Fauchage des chemins – Offre de service
- 110-06 Caisses Desjardins – Prix annuel «Reconnaissance au bénévolat »2017

- 110-07 Service de génie municipal MRCVG - Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative
- 110-08 Proclamation pour la santé mentale
- 110-09 Avenir des postes Canada
- 110-10 Cour municipal – adoption des règles de fonctionnement
- 110-11 Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac
- 110-12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
- 110-13 Autorisation d'abonnement au service en ligne « INFOLOT »
- 110-14 Service de la Sûreté du Québec – Facture année 2017
- 110-15 Service d'entretien paysager – Saison 2017
- 110-16 Gala excellence Outaouais – mise en candidature
- 110-17 Ligue d'action civique – projet de loi 122
- 110-18 Adoption du projet de règlement 2017-331 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement n° 166 – dispositions administratives

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mars 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 28 mars 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 mars 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 mars 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-00 Compte rendu comité incendie
- 200-01 ACSIQ – Congrès 2017 - Autorisation de dépenses
- 200-02 Schéma révisé – Plan de mise en œuvre
- 200-03 Modification du programme de SST des pompiers
- 200-04 Service incendie – Formation des premiers soins
- 200-05 Analyse de regroupement de services incendie

**300 TRANSPORT**

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Sport Loisirs Outaouais – Achat de matériaux durables
- 800-02 Confirmation de réception – Ministre de la Justice
- 800-03 Déléage – Adhésion au principe de lavage de bateau
- 800-04 Centraide – Communiqué – Union de sept centraide
- 800-05 Accusé de réception – Stéphanie Vallée
- 800-06 Appui de la municipalité de Lac Sainte-Marie
- 800-07 MRCVG – Règlement répartissant les dépenses – Municipalité Amie des Aînées
- 800-08 Programme de soutien aux municipalités prévention criminalité
- 800-09 Municipalité de Cayamant – Dossier tarification des services de recherches accès à l'information
- 800-10 MRCVG – Oj et PV
- 800-11 Accusé de réception de la FQM
- 800-12 Accusé de réception – S.Vallée
- 800-13 RIAM - ODJ et Rapport financier 2016
- 800-14 Ville de Maniwaki – Exportation du bois d'œuvre
- 800-15 Midland Exploration – avis d'obtention de claims

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAUX**

R1704-102

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

**CONSEIL MUNICIPAL**

R1704-103

**DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément avec l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Claude Grondin de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc., a procédé au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2016 tel que préparé par la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le dépôt du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2016, tels que déposés.

ADOPTÉE

R1704-104

**MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU- PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN FARLEY**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les plans et devis ainsi qu'une évaluation des coûts relativement au projet de réfection d'une partie du chemin Farley;

**CONSIDÉRANT QUE** la section sélectionnée pour les travaux se situe entre l'intersection des chemins Farley et de la Montagne et se poursuit jusqu'au lot 5 204 033, cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les plans, devis et évaluation des coûts du projet de réfection d'une section du chemin Farley;

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1704-105**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE POUR UNE ÉTUDE SUR LES EAUX SOUTERRAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Déléage relativement à leur demande d'études sur les eaux souterraines;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune barrière naturelle qui empêche l'uranium de s'étendre dans les puits environnants le territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg;

**CONSIDÉRANT QUE** l'uranium peut être à l'origine de plusieurs problèmes graves de santé, dont le cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le traitement de l'uranium est compliqué et dispendieux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éradication de l'uranium dans les eaux souterraines permettrait de protéger la santé des citoyens de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et ainsi d'offrir un avenir sain aux générations futures

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la Municipalité de Déléage dans leur démarche auprès des divers paliers gouvernementaux afin de réaliser rapidement des études sur la présence d'uranium dans les puits de la région et de développer un programme d'aide financière et technique pour remédier à ce problème grave.

**ADOPTÉE**

**R1704-106**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2017-332**

**RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT NO 2009-272, RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME POUR LES CARRIÈRES, SABLIERES OU GRAVIÈRES – IMPOSITIONS DE DROITS ET DÉCLARATION D'EXPLOITATION, PERMETTANT DE CONSTITUER UN FOND RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Le conseiller Marcel St-Jacques donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement intitulé « Règlement n° 2017-332 règlement abrogeant et remplaçant l'article 11 du règlement no 2009-272, règlement concernant le régime pour les carrières, sablières ou gravières – impositions de droits et déclaration d'exploitation, permettant de constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, sera présenté;

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

R1704-107

**OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 3097-4547 Québec Inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et que la représentante, madame Annette Brisson, a fait parvenir à la Municipalité, en date du 15 mars 2017, une offre de service sous forme de contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec Inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce à un prix compétitif sur le marché pour ce type de travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Denis Bonhomme,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2017 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec Inc.) le tout au coût de 85.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1704-108

**PRIX ANNUEL « RECONNAISSANCE AU BÉNÉVOLAT 2017 DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix annuel « Reconnaissance au bénévolat » de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau vise à honorer une personne qui s'illustre dans son milieu par son action bénévole pour le mieux-être humain;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat représenté doit être membre de la Caisse Desjardins et résider sur le territoire de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite soumettre la nomination de monsieur Ronald Saumure en raison de sa grande implication au sein de sa communauté, de sa disponibilité en tant que bénévole et de sa présence constante auprès des organisateurs des différentes activités disponibles et organisées par et pour les gens de chez nous et d'ailleurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,

Appuyée par Ronald Cross,

Il est résolu à l'unanimité

**DE SOUMETTRE** la candidature de monsieur Ronald Saumure auprès du comité de sélection au prix de « Reconnaissance au bénévolat 2017 » de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau dans le but d'honorer l'implication de monsieur Saumure dans les diverses activités qui animent la vie communautaire de Messines.

**ADOPTÉE**

R1704-109

**MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC VALLÉE DE LA GATINEAU –PROGRAMME D'ACCÈS AU PLAN D'EAU POUR LA PÊCHE SPORTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les plans et devis dans le projet du quai public du Lac Blue Sea

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme "Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative" du ministère de la Forêts, Faunes et Parcs du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les plans et devis du projet de réfection du Lac Blue Sea;

**D'AUTORISER** le directeur général de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1704-110

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger»;

**CONSIDÉRANT QUE** les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale de Québécois et des Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale:

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE PROCLAMER** la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Messines et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces» pour se recharger.

**ADOPTÉE**

R1704-111

**APPUI À LA CAMPAGNE : SAUVONS POSTES CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de Messines est sensible à la diminution des services offerts par Poste Canada à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite soutenir le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans leur campagne Sauvons Postes Canada afin d'assurer à la population un service postal public, universel et de proximité auquel nous accordons tous une grande importance;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) suite aux consultations publiques menées au sujet de Postes Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande à ce que le gouvernement accorde une attention particulière à certaines recommandations présenté par le comité parlementaire et qui se présentent comme suit:

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la campagne "Sauvons Postes Canada" en demandant au gouvernement de tenir compte des 45 recommandations soumises par le comité parlementaire plus particulièrement celles présentées dans la présente;

**DE DEMANDER** que le gouvernement prenne en considération les préoccupations de la population et de ses dirigeants en considération lors de la prise de décision.

**ADOPTÉE**

R1704-112

**ACCEPTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, l'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Low, Kazabazua, et Lac Sainte-Marie ainsi que les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso, et Val-des-Bois acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-L'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités de: Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gradfield, Grand-Remous, Maniwaki, Messine, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines reconnaît la nécessité de prévoir, par résolution, les règles de fonctionnement de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes ces règles de fonctionnement ont faites l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**IL EST RÉSOLU QUE** ce conseil accepte, par la présente, les règles de fonctionnement énoncées à l'Annexe "A" jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** ce conseil autorise par la présente, le maire et de directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines, l'Annexe "A" confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

**ADOPTÉE**

R1704-113

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE LA CONVENTION-CADRE INTERNATIONALE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC CONCERNANT L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE SANTÉ DES GOUVERNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

**CONSIDÉRANT QUE** des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents internes l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités du Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Messines interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements,

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

**ADOPTÉE**

R1704-114

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 176 662 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Messines atteste de la véracité des frais encourus des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

R1704-115

**AUTORISATION D'ABONNEMENT AU SERVICE D'INFOLOT**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de consultation Infolot est un service de consultation de la base de données cadastrales du Québec, mis en ligne et offert par le ministère de l'Énergie et Ressources naturelles du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel en question permet au département de l'urbanisme de visualiser et obtenir des données géométriques et descriptives des lots rénovés ou non;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins du département de l'urbanisme ne requiert pas un abonnement annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le service Infolot est offert sous plusieurs format d'abonnement tel que journalière, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, biannuelle et annuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'abonnement et le paiement au forfait individuel mensuel du service de consultation du cadastre du Québec, Infolot, au prix de 94.25 \$ par mois et ce selon la fréquence et les besoins du service de l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1704-116

**SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la sécurité publique a fait parvenir à la Municipalité une facture pour les services de la Sûreté du Québec et ce pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu une somme de 162 139.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2017 pour les services de la Sûreté du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques

Appuyée par Éric Galipeau

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement des frais pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 au montant de 162 089.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 81 045.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2017 et le déboursé de 81 044.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2017.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1704-117**

**SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité retient depuis plusieurs années les services d'entretien paysagers de madame Adèle Lafleur de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'entretien des plates-bandes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'entretien des plates-bandes effectués par madame Lafleur et une aide au cours des dernières années ont toujours été effectués de façon professionnelle et d'une grande qualité et que ceux-ci répondent aux besoins de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déboursé la somme de 19.50\$ de l'heure, fois deux personnes pour les services de madame Lafleur lors de l'été 2016 et que cette dernière demande un taux de 20.00\$ par personne pour l'été 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,

Appuyé par Denis Bonhomme,

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil retient les services d'entretien paysagers de madame Adèle Lafleur et d'une aide pour le service d'entretien paysager pour la prochaine saison estivale, soit à une fréquence jugée nécessaire par le directeur général et ce au taux de 20.00\$/heure, par personne.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1704-118**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-331 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 166 – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**ATTENDU QUE** la municipalité par son projet de règlement n° 2017-330 est à abroger et remplacer le règlement n° 164 relatif à l'émission des permis et certificats, il est devenu nécessaire d'apporter des modifications au règlement de lotissement n° 166, plus précisément en ce qui concerne les dispositions administratives.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement n° 2017-331, tel que déposé

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce conseil détermine la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption** prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1704-119**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 31 mars 2017, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 17 661.14\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1704-120**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 25 février 2017 au 28 mars 2017, pour la somme de 97 494.36\$,

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
7	Chèques fournisseurs émis	17 009.64\$
32	Prélèvements électroniques	80 484.72\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>97 494.36\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1704-121

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 février 2017 au 28 mars 2017, dont celle-ci représente la somme de 40 586.93\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1704-122

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 28 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Francine Jolivette;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 2 février 2017 au 28 mars 2017, dont celui-ci représente une somme de 8 572.54\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

R1704-123

**ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – CONGRÈS 2017**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le chef pompier, Monsieur André Galipeau, d'assister au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se déroulera à Québec les 20, 21, 22 et 23 mai 2017.

**De plus**, le paiement des frais d'inscription et de déplacement sont également autorisés sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1704-124

**PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE RELATIF À SON TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 aout 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

**ADOPTÉE**

R1704-125

**SERVICE INCENDIE – MODIFICATION ET REMPLACEMENT DU PROGRAMME DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL N° 220-17-08**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'assemblée régulière du conseil qui s'est tenue le 6 mars 2017, la résolution n° R1703-093 relativement à l'adoption du plan d'action - programme de santé sécurité au travail du service incendie a été adoptée;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée lors de l'élaboration du programme et qu'une modification est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 22 mars 2017, la modification du programme tel que déposé par la coordonnatrice en prévention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER et par conséquent remplacer** le programme n° 220-17-08 intitulé « Plan d'action du Programme de santé sécurité au travail » du service incendie et ce tel qu'élaboré par la coordonnatrice en prévention.

Le programme est réputé annexé aux présentes comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

R1704-126

**SERVICE INCENDIE – FORMATION DE PREMIERS SOINS POUR LES  
POMPIERS**

**CONSIDÉRANT** la problématique vécue au sein du service incendie municipal de Messines quant à l'absence récurrente de pompiers à la formation en premiers soins;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation en oxygénothérapie est renouvelable annuellement et que la formation RCR et planche dorsale doit être reprise aux trois (3 ans);

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement les pompiers sont appelés à suivre la formation de premiers secours aux dates sélectionnées et prescrites par leur municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est offerte en soirée et que pour certains pompiers cette plage horaire entre en conflit avec leurs heures de travail;

**CONSIDÉRANT QU'**un regroupement des services incendies de la MRC Vallée-de-la-Gatineau permettrait une plus grande variation dans la plage horaire de formation et favoriserait ainsi un meilleur taux de participation des pompiers aux formations obligatoires;

**CONSIDÉRANT QU'**un autre point a été soulevé par le comité de sécurité publique local de la municipalité de Messines lors de leur rencontre du 22 mars dernier relativement au prix et à l'attribution des contrats de formation;

**CONSIDÉRANT QUE** des offres de services de différentes compagnies permettraient une analyse comparative des prix pour cette formation;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 22 mars 2017, d'acheminer une lettre aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de connaître leur intérêt à se regrouper pour offrir la formation de premiers soins et recommande également d'acheminer copie de cette résolution au coordonnateur-préventionniste de la MRC, monsieur Louis Gauthier afin de lui demander d'évaluer la possibilité d'obtenir des soumissions de différentes compagnies pour le service de formation de premiers soins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE DEMANDER** aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de se prononcer par écrit auprès de la Municipalité de Messines sur leur intérêt à regrouper leur service incendie pour la formation de premiers soins.

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Louis Gauthier, coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour évaluer la possibilité d'obtenir des offres de services de différentes compagnies pour le service de formation de premiers soins pour ainsi procéder à une analyse comparative des prix soumis.

**ADOPTÉE**

R1704-127

**ANALYSE DE REGROUPEMENT DE SERVICES INCENDIE- INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS VOISINES**

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus municipaux de vérifier différents scénarios permettant une étude sur le regroupement de services dans le but d'optimiser la sécurité incendie avec les municipalités voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique local recommande au Conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 22 mars 2017, de mandater le directeur général, monsieur Jim Smith et le maire, monsieur Ronald Cross, afin d'entreprendre une démarche avec les municipalités de Bouchette et de Blue Sea dans le but de connaître leur intérêt à participer à une étude de regroupement de services incendie auprès d'un consultant en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** le directeur général, monsieur Jim Smith, et le maire, monsieur Ronald Cross afin d'entreprendre une démarche avec les municipalités de Bouchette et de Blue Sea et ce dans le but d'évaluer leur intérêt à participer à une étude de regroupement de service incendie.

**ADOPTÉE**

R1704-128

**DÉNONCIATION DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS DE BOMBARDIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction de Bombardier a annoncé une hausse de salaire pour 5 de ses hauts dirigeants et du président de son conseil d'administration de 48%;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, Bombardier a connu de nombreux problèmes qui ont entraîné un licenciement majeur de ses travailleurs, qui ont nécessité un prêt de 372.5 millions de dollars du pallier fédéral et un investissement de 1.3 milliard de dollars des fonds publics québécois;

**CONSIDÉRANT** les répercussions issues de ces décisions administratives subies par les travailleurs et la population au niveau économique et familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** le message véhiculé par cette action est choquant pour le Québécois qui se sent floué par l'entreprise, fierté québécoise, représentante de son patrimoine et pour laquelle elle avait une haute estime;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annonce de reporter la hausse scandaleuse des salaires en 2020 n'est en rien satisfaisante et doit plutôt être abandonnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE DÉNONCER** la hausse de salaire des hauts dirigeants annoncé par Bombardier;

**DE DEMANDER** à la direction de l'entreprise de revoir leur décision et de renoncer à la hausse de leurs rémunérations prévues, faisant ainsi preuve de respect envers les travailleurs, les actionnaires et les québécois qui ont toujours vu en Bombardier un fier représentant du patrimoine québécois;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au conseil d'administration de Bombardier.

Note au procès-verbal : Envoyer une copie de cette résolution aux municipalités du Québec et MRC du Québec pour fin d'appui et qu'une chaîne de soutien soit ainsi créée.

**ADOPTÉE**

*LEVÉE DE LA RÉUNION*

**R1704-129**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20:15

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général